

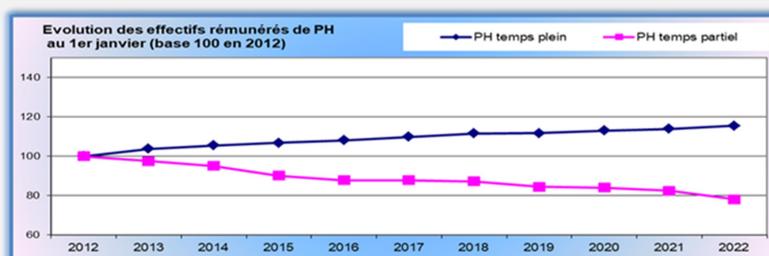
Les statistiques présentées ci-dessous sont établies à partir des bases de données issues de l'outil de gestion des praticiens hospitaliers (dénommé SIGMED). Afin d'établir une comparaison d'année en année, les statistiques sont extraites d'une photographie de la base au 01/01 de chaque année. Cet état de fait peut introduire des interprétations dans les résultats et nécessiter une étude complémentaire spécifique au besoin.

NOTA BENE : Le décret n° 2022-134 du 5 février 2022 relatif au statut de praticien hospitalier fusionne les statuts de praticiens hospitaliers titulaires, c'est-à-dire de praticien hospitalier à temps plein et de praticien des hôpitaux à temps partiel, en un statut unique de praticien hospitalier.

1. Augmentation des PH de 10,8 % entre 2012 et 2022, avec un taux moyen annuel de 1%.

Le CNG dénombre **45 475 praticiens hospitaliers en exercice¹ au 1er janvier 2022**. En 10 ans, l'effectif des **PH Temps plein** a progressé de 15,5 %, avec un taux moyen de croissance annuelle de 1,5 %. Pour les **PH Temps partiel**, l'effectif a diminué de 21,8 %, avec un taux moyen annuel de - 2,4 %.

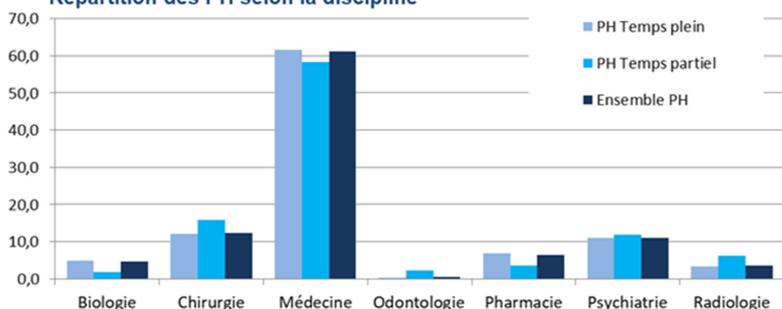
STATUT	Année 2012	Année 2022	Evolution 2012-2022		Evolution moyenne annuelle (%)
			En effectif	En %	
PH temps plein	35 819	41 386	5 567	15,5	1,5
PH temps partiel	5 232	4 089	-1 143	-21,8	-2,4
Ensemble PH	41 051	45 475	4 424	10,8	1,0



2. Au 1er janvier 2022, un exercice des PH à Temps plein dominant.

91 % des PH sont des PH Temps plein.

Répartition des PH selon la discipline



61,6 % des **PH Temps plein** et 58,3 % des **PH Temps partiel** exercent une spécialité médicale.

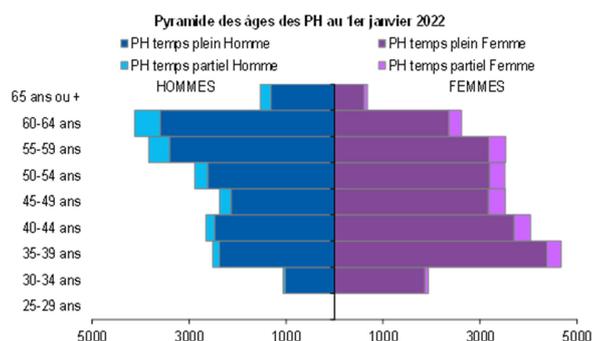
A l'exception de l'**odontologie** (62,0 %), la part des **PH Temps plein** selon les disciplines reste élevée.

Elle varie de 84,4 % pour la **radiologie** à 96,2 % en **biologie**. La **pharmacie polyvalente et hospitalière** affiche également une proportion de **PH Temps plein** très élevée, soit 94,9 %.

3. Plus d'un tiers des PH Temps plein et Temps partiel exercent en CHU/CHR (34,5 % ; + 1,4 point en un an), plus de la moitié exerce en médecine.

- **34,7 % PH Temps plein** exercent en **CHU/CHR**, **32,4 % des PH Temps partiel**.
- **53,3 % des PH Temps plein** exercent en médecine (53,9 % en CHU/CHR), **53,0 % des PH Temps partiel** (54,6 % en CHU/CHR).
- Quel que soit le statut, **les femmes PH** sont plus nombreuses à exercer dans les CHU/CHR (**37,9 %**, contre 30,6 % des hommes).

4. La féminisation chez les praticiens hospitaliers poursuit sa progression



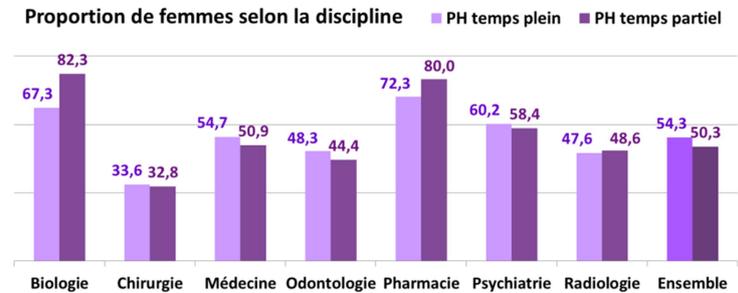
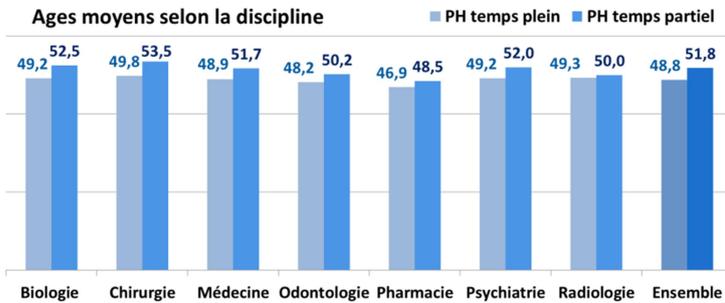
Part des femmes : PH temps plein, **54,3 %** (53,5 % en 2021, + 0,8 point) et **50,3 %** chez les PH temps partiel (49,9 % en 2021, soit + 0,4 point).

Age moyen des PH Temps plein : **48,8 ans** avec pour les femmes un âge inférieur de 3,8 ans à celui des hommes (47,1 ans, contre 50,9 ans), « du fait d'une féminisation du corps dans les générations les plus récentes ».

Age moyen des PH Temps partiel : **51,8 ans** avec les hommes également plus âgés (54,4 ans, contre 49,2 ans).

¹ Praticiens hospitaliers en exercice : PH occupant physiquement un postes + PH en position statutaire ne suspendant pas la rémunération

- ❖ **La proportion de femmes selon les disciplines varie** : de 33,6 % pour la chirurgie à 72,3 % pour la pharmacie chez les **PH Temps plein** et de 32,8 % à 80,0 % pour les mêmes disciplines chez les **PH Temps partiel**.
- ❖ **Concernant les âges moyens par discipline ils sont assez homogènes** pour les **PH Temps plein**, les plus jeunes concernent la pharmacie (46,9 ans), les plus âgés la chirurgie (49,8 ans). Chez les **PH Temps partiel** et pour les mêmes disciplines, le minimum est de 48,5 ans, le maximum de 53,5 ans.



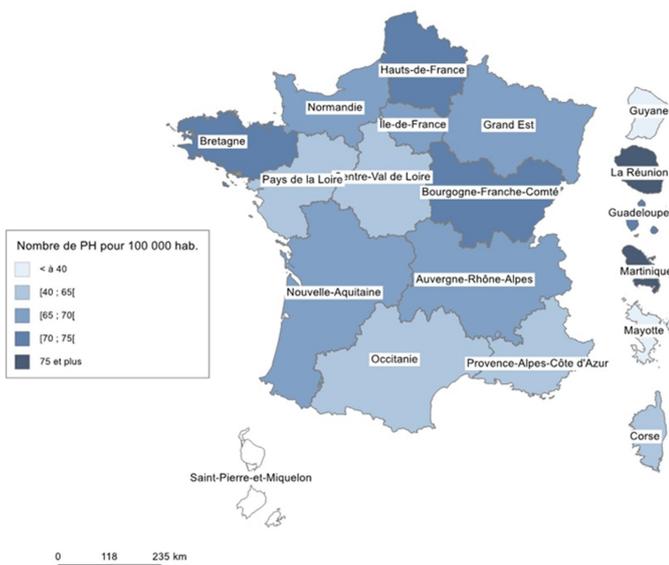
5. Une prépondérance de PH hommes aux 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} échelons (43 % PH Temps plein, 51,9 % PH Temps partiel).

Près de la moitié des PH (43,2 %) se situe aux 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} échelons (36,8 % chez les PH Temps plein et 43,2 % chez les PH Temps partiel). 14,2 % des **PH Temps plein** sont positionnés sur les trois derniers échelons nouvellement créés (sommet de grille) et 13,5 % des **PH Temps partiel**.

La part des PH entre les 2^{ème} et 8^{ème} échelons est de 61,8 % des femmes contre 47,6 % des hommes chez les **PH Temps plein**. Elle atteint 61,7 % des femmes contre seulement 41,8 % des hommes chez les **praticiens à Temps partiel**. Les femmes PH sont plus nombreuses dans l'ensemble des classes d'âges allant jusqu'à 55 ans, elles sont de fait moins représentées plus on avance dans la grille des échelons.

6. La densité de l'ensemble des praticiens hospitaliers reste stable : 67,1 PH pour 100 000 habitants au 1er janvier 2022 (66,9 PH pour 100 000 habitants en 2021)

Densité des PH au 01/01/2022



Régions les plus dotées en PH :

9 régions connaissent au 1^{er} janvier 2022 une densité supérieure à celle observée au niveau national : La Martinique avec 82,2 PH pour 100 000 habitants, La Réunion (76,4) les Hauts-de-France (74,4), la Bretagne (73,9) et la Bourgogne-Franche-Comté (72,3).

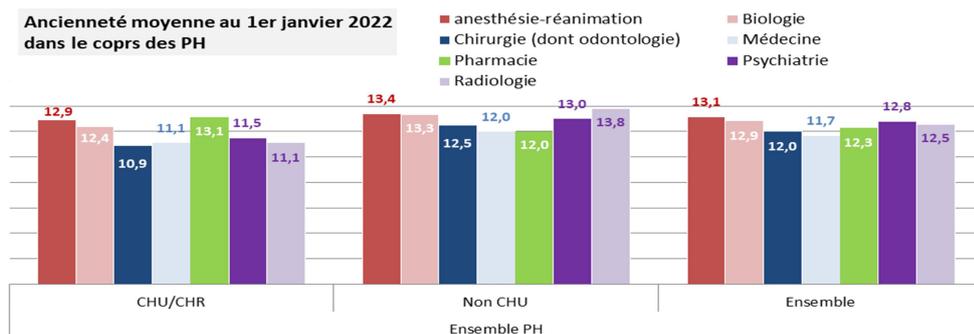
Régions les moins dotées en PH :

Les plus faibles densités sont observées dans les Pays de la Loire (58,4 PH pour 100 000 habitants), l'Occitanie (58,4) en Corse (62,4), le Centre-Val de Loire (62,8), ou encore Mayotte (38,4) et la Guyane (28,9).

Concernant la catégorie « spécialités médicales » où le plus grand nombre de PH est relevé, la densité moyenne est de 35,7 PH pour 100 000 habitants. La Bretagne reste en tête (41,4) alors que les Pays de Loire gardent la dernière place (31,1 PH pour 100 000 habitants).

7. Ancienneté moyenne des PH dans le corps : pour l'ensemble des PH, 12,1 ans d'ancienneté, alors que 75 % des PH ont une ancienneté moyenne comprise entre 1 an et 19 ans.

Tous statuts confondus, quelle que soit la discipline, à l'exception de la pharmacie, les PH exerçant en CHU/CHR ont une ancienneté moyenne plus faible que leurs confrères exerçant en établissement non CHU, avec pour la chirurgie, l'ancienneté moyenne la plus basse : 10,9 ans.



- **PH Temps plein** : l'écart le plus fort observé entre les structures relève de la radiologie avec une ancienneté moyenne de 11,1 ans en CHU/CHR contre 13,9 ans en établissement non CHU.
- **PH Temps partiel** : enregistrent l'écart d'ancienneté moyen le plus élevé les PH pharmaciens (7,7 ans en CHU/CHR contre 11 ans en établissement non CHU).

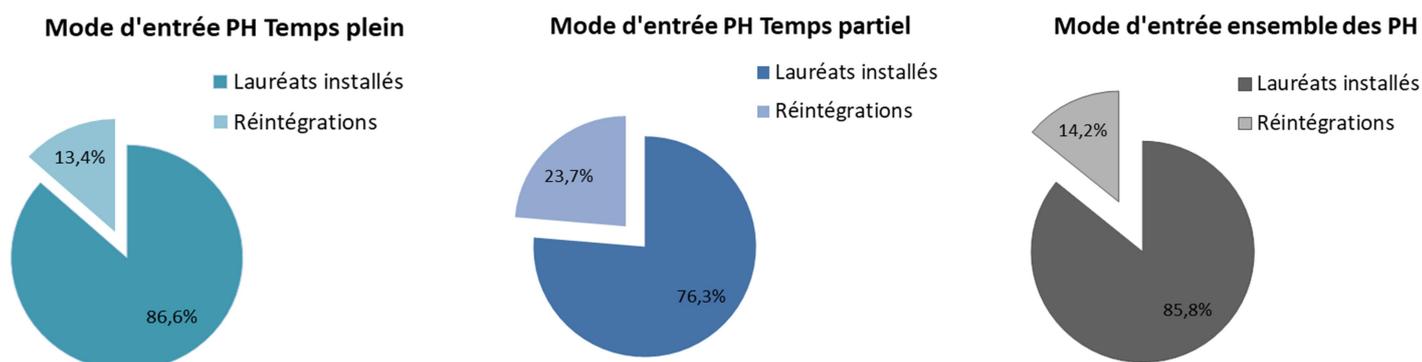
8. Entrées et sorties du corps des PH au cours des six dernières années

Le solde net (entrées-sorties) des emplois des PH est positif depuis plus de 5 ans, assurant ainsi le renouvellement régulier du corps des PH.

Motifs	PH Temps plein*						PH Temps partiel*						Ensemble des PH*					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Entrées	2 781	2 873	2 894	2 917	2 821	3 552	300	291	309	280	252	283	3 081	3 164	3 203	3 197	3 073	3 835
Sorties	1 363	1 446	1 575	1 577	1 660	1 450	234	285	293	281	308	243	1 597	1 731	1 868	1 858	1 968	1 693
Solde des entrées-sorties	1 418	1 427	1 319	1 340	1 161	2 102	66	6	16	-1	-56	40	1 484	1 433	1 335	1 339	1 105	2 142

Avertissement : données consolidées (de 2016 à 2020) qui intègrent les saisies intervenues après le 1^{er} janvier de chaque année à l'exception de celles de 2021 qui sont provisoires.

Evolution des entrées et des âges moyens à l'entrée dans le corps des PH



- **Le nombre d'entrées tous statuts confondus en 2021 est de 3 835 PH.** Les réintégrations représentent 14,2 % (15,9 % en 2020) des entrées dans le corps des PH et atteint 23,7 % (25,7 % en 2020) des entrées chez les **PH Temps partiel** contre 13,4 % (15,0 % en 2020) pour les **PH Temps plein**.
- **L'âge moyen** de l'ensemble des PH des **lauréats nommés et installés** a légèrement augmenté en 2021 (**37,0 ans** ; PH Temps partiel 39,9 ans et PH Temps plein 36,7 ans), alors qu'il était en diminution continue depuis 2016. La différence d'âge entre 2020 et 2021 est d'autant plus significative pour les lauréats **PH Temps partiel** avec + 1 an, contre + 0,2 an chez les **PH Temps plein**.

Statut des Praticiens Hospitaliers	Lauréats installés													
	2016		2017		2018		2019		2020		2021		Evolution 2016 - 2021	
	Nbre	Age moyen (ans)	Nbre	Age moyen (ans)	Nbre	Age moyen (ans)	Nbre	Age moyen (ans)	Nbre	Age moyen (ans)	Nbre	Age moyen (ans)	%	Ecart d'âge (ans)
PH Temps plein	2 461	37,6	2 510	37	2 535	36,9	2 486	36,8	2 398	36,5	3 076	36,7	25,0	-0,9
PH Temps partiel	258	40,9	256	40,1	244	41,2	222	40,2	189	38,9	216	39,9	-16,3	-1
Ensemble des PH	2 719	37,9	2 766	37,3	2 779	37,3	2 708	37,1	2 587	36,6	3 292	37,0	21,1	-0,9

Nbre : Nombre

Evolution des sorties dans le corps des PH Temps plein en 2021

Les sorties définitives du corps des **PH Temps plein** s'établissent à 1 450 en 2021, soit une légère diminution de 1,9 % (- 28 praticiens hospitaliers Temps plein) depuis 2020. Ces sorties représentent 3,1 % (- 0,5 point en un an) de l'effectif des PH en fonction au 1er janvier 2021.

Les départs à la retraite représentent 67,2 % des sorties définitives du corps des **praticiens Temps plein**, (- 0,6 point en un an). Les taux de départ à la retraite varient d'une discipline à une autre : le plus important concerne l'anesthésie-réanimation (4,0 % des PH Temps plein de la discipline ; - 1 point), le plus faible revient à la pharmacie (1,3 % ; - 0,2 point).

L'âge moyen de départ à la retraite des PH toutes disciplines confondues est de 65,8 ans (65,5 ans en 2020). Il varie selon les disciplines, de 64,6 ans pour la pharmacie à 66,5 ans pour la chirurgie (dont odontologie).

PH Temps plein									
Motifs de sortie	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie (dont odontologie)	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble	%
Décès	4		3	9	2	10	1	29	2
Démissions	18	5	41	113	4	36	12	229	15,8
Licenciements				2				2	0,1
Mises à la retraite	159	51	137	380	35	172	40	974	67,2
Radiations (*)	8	10	34	137	2	13	11	215	14,8
Révocation				1				1	0,1
Ensemble	189	66	215	642	43	231	64	1 450	100,0
%	13,0	4,6	14,8	44,3	3,0	15,9	4,4	100	
Effectifs au 01/01/21 (Effectifs gérés)	3 977	2 131	5 951	24 527	2 741	5 557	1 537	46 421	
Taux de sorties (%)	4,8	3,1	3,6	2,6	1,6	4,2	4,2	3,1	
Taux de départ à la retraite (en %)	4,0	2,4	2,3	1,5	1,3	3,1	2,6	2,1	
Âge moyen de départ à la retraite	65,8	64,9	66,5	65,6	64,6	66,2	65,7	65,8	

(*) **Radiations** : radiations pour inaptitude, radiation des cadres pour non reprise de fonction/abandon de poste, radiation après disponibilité, radiation suite à nomination HU.

- **Les démissions** constituent le deuxième motif de sortie définitive des **PH Temps plein (15,8 %)**. Leur part est en augmentation de 2,3 points par rapport à 2020.
- La part **des radiations** chez les **PH Temps plein (14,8 %)** augmente de 0,5 point en 2021.

Evolution des sorties dans le corps des PH Temps partiel en 2021

Les sorties définitives du corps des **PH Temps partiel** s'établissent à 243 PH (- 20 praticiens hospitaliers temps partiel) soit 4,5 % de l'effectif en fonction au 1er janvier 2021.

Les départs à la retraite représentent toujours le principal motif de sorties définitives. En 2021, 145 PH Temps partiel sont partis à la retraite, soit 59,7 % des sorties (- 0,9 point depuis 2020).

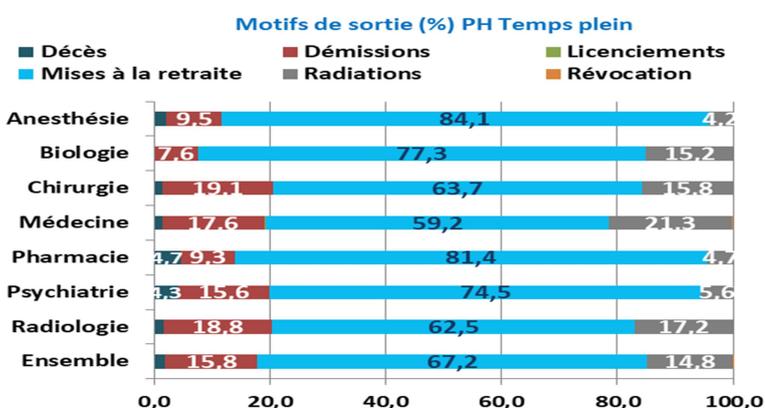
L'âge moyen de départ à la retraite des PH toutes disciplines confondues continue sa progression : 65,7 ans en 2021, contre 65,5 ans en 2020. Il varie selon les disciplines, de 63,8 ans pour la pharmacie et la biologie, à 66,5 ans pour la chirurgie (dont odontologie).

- **La démission** est la deuxième cause de sorties définitives également pour les **PH Temps partiel**. La part des démissions a augmenté sensiblement entre 2020 et 2021 : **+ 7,6 points (30,0 % en 2021)**.

PH Temps partiel									
Motifs de sortie	Anesthésie-réanimation	Biologie	Chirurgie (dont odontologie)	Médecine	Pharmacie	Psychiatrie	Radiologie et imagerie médicale	Ensemble	%
Décès	1					1		2	0,8
Démissions	5		13	31		13	11	73	30
Licenciements	1	1	6	5	1	5	2	21	8,6
Mises à la retraite	5	4	35	65	4	29	3	145	59,7
Radiations (*)				1				1	0,4
Révocation							1	1	0,4
Ensemble	12	5	54	102	5	48	17	243	100,0
%	4,9	2,1	22,2	42	2,1	19,8	7	100	
Effectifs au 01/01/21 (Effectifs gérés)	280	98	1013	2 790	187	720	334	5 422	
Taux de sorties (%)	4,3	5,1	5,3	3,7	2,7	6,7	5,1	4,5	
Taux de départ à la retraite (en %)	1,8	4,1	3,5	2,3	2,1	4,0	0,9	2,7	
Âge moyen de départ à la retraite	66,4	63,8	66,5	65,5	63,8	65,8	65,0	65,7	

(*) **Radiations** : radiations pour inaptitude, radiation des cadres pour non reprise de fonction/abandon de poste, radiation après disponibilité, radiation suite à nomination HU

Motifs de sorties des praticiens hospitaliers en 2021 selon le statut et la discipline



PH Temps plein

Disciplines les plus impactées :

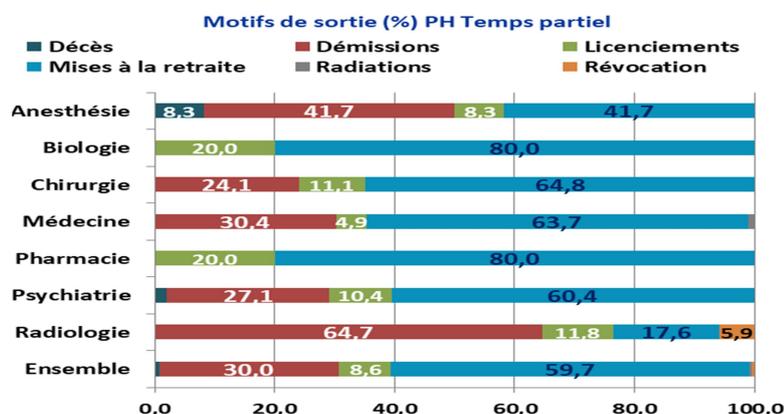
- ✓ **Départs à la retraite** : anesthésie (84,1%), pharmacie (81,4 %) et biologie 77,3 %.
- ✓ **Démissions** : chirurgie (19,1 %), radiologie (18,8 %) et médecine (17,6 %).
- ✓ **Radiations** : médecine (21,3 %), radiologie (17,2 %) et chirurgie 15,8 %.

PH Temps partiel

Disciplines les plus impactées :

- ✓ **Départs à la retraite** : biologie (80%), pharmacie (80%) et chirurgie (64,8 %).
- ✓ **Démissions** : radiologie (64,7 %), anesthésie (41,7 %) et médecine (30,4 %).
- ✓ **Radiation** : 1 PH de médecine

En 2021, il n'y a eu aucune démission en pharmacie et en biologie.



Zoom : Détachements et disponibilités des praticiens hospitaliers de 2012 à 2022

- **PH en détachement** : le nombre a progressé de 33,5 % (+ 338 PH ; 1 347 PH au 1er janvier 2022), avec un taux moyen de croissance annuel de 2,9 %.

Motifs de détachement en 2021 : détachement auprès d'un établissement de santé privé d'intérêt collectif (41,4 % - ESPIC), en qualité de praticien hospitalier universitaire (PHU²) pour 16,8 % des praticiens.

- **PH en disponibilité** : le nombre est passé de 1 291 en 2012 à 5 561 en 2022, soit une augmentation de 330,8 %, avec 15,7 % de croissance annuelle moyenne.

Motifs de disponibilité en 2021 : pour la très grande majorité pour convenances personnelles (92,1 %).

² L'article 82 du décret 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires dispose que ces derniers sont lauréats du CNPH et détachés dans le corps des PHU pour une durée totale, cumulant les services en qualité de chef de clinique et de PHU, ne peut excéder huit ans.